

PETITION

A PROPOS DE L'IMPLANTATION DE CHAMPS PHOTOVOLTAIQUES SUR LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE FOISSAC

-o-o-o-o-

Lors de sa séance du 24 janvier, le Conseil Comunautaire de Ventadour Egletons Monédières (ComCom) a décidé, à une courte majorité de répondre favorablement à une demande de deux sociétés privées pour la création de champs photovoltaïques sur le sol de la commune de Saint Hilaire Foissac.

Les soussignés ne sont pas opposés aux énergies renouvelables, bien au contraire

Ils refusent simplement qu'on déboise, qu'on aliène des surfaces naturelles ou agricoles, qu'on détruise des milieux humides avec ce type d'installations, qu'on initie une spéculation foncière qui empêchera de futurs paysans et forestiers de vivre de leur travail, sachant que l'habillage "écologique" de ces projets cache mal une opération purement financière.

La décision de la ComCom vise justement à transformer 30 ha de zones naturelles ou agricoles en zone urbanisable à vocation photovoltaïque.

Le Conseil Municipal de Saint Hilaire Foissac s'est déjà prononcé à l'unanimité contre de tels projets.

Le fait que la ComCom possède la compétence pour décider signifie-t-il qu'elle doit ignorer l'avis négatif de la commune directement concernée ? Quelle sera la prochaine commune à qui on imposera des projets non désirés ?

Il existe des alternatives à ce type d'installation de panneaux solaires (bâtit existant : toits de granges, de supermarchés, d'usines, parkings, friches industrielles...).

Les soussignés demandent au Conseil Communautaire de revenir sur cette décision contraire à la nécessaire protection des zones naturelles et agricoles.

A signer par les habitants d'autres communes que Saint Hilaire Foissac.

| NOM Prénom | Commune | Signature |
|------------|---------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |